

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN... \$ 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

SOMMAIRE

Le libéralisme de M. L. O. David. — Des fleurs.
La liberté religieuse et la dynamite... GALLUS
L'Œuvre des Caisses Populaires. — Chantecler
Les ouvriers de Montréal et les Caisses Populaires... J. ST-LAURENT
Oh ! le bon théâtre. — Livres immoraux, cartes postales obscènes et mauvais feuillets. — Sous presse. — Antisémitisme.
Grosse exagération... UN CATHOLIQUE
Une correspondance de M. L. O. David. — M. de Vogüé. — L'exode des Canadiens français. — La Papauté et ses ennemis.
En Passant : (Deux poids et deux mesures ; Les nôtres dans le Massachusetts ; Journaux à louage ; Grand catholique à bon marché, etc.)
En vente à *La Propagande des Bons Livres*.

LE LIBERALISME

De M. L. O. David

Nous publions ailleurs une correspondance de M. L. O. David.

Nos lecteurs découvriront facilement le mal dont souffre notre honorable correspondant.

Les idées étranges qu'il émet touchant les immunités ecclésiastiques conviendraient mieux aux lecteurs du *Pays* qu'à ceux de la *Vérité*. Nous éclaircirons ce point-là tantôt.

Répondons d'abord à la première partie de la lettre de M. David. Ce sera court. Nous l'invitons tout simplement à dire clairement et courageusement quelles sont les décisions de Rome que les anciens rédacteurs de la *Vérité* ont discuté avec sans gêne.

Voyons, expliquez-vous M. le Sénateur, car nous sommes gens à vous mettre sans miséricorde l'épée dans les reins ?

En attendant la réponse de M. David passons au deuxième point. Avouons que personnellement nous n'avons pas lu son livre. D'abord nous ne l'avions pas sous la main et puis il y a tant de lectures sérieuses et profitables à faire. Il n'est rien pour vous agacer les nerfs comme ces histoires pleines d'infiltrations libérales.

La petite critique très superficielle que nous avons publiée venait d'un collaborateur sûr qui avait, lui, parcouru l'ouvrage historique de M. David. Notre intention était de pénétrer nous-même un jour l'esprit du livre incriminé et d'en examiner les thèses et les faits d'histoire.

Les cris d'oies poussés par M. le Sénateur pour défendre son petit capitole libéral ne sont pas de nature à nous faire renoncer à notre projet. Et certes nous n'avons pas la main tendre quand nous nous mettons en devoir d'épurer des ouvrages à base de libéralisme.

Il faut combattre comme la peste toutes les histoires libérales ; il faut les placarder comme on placarde la mai-

son envahie par une maladie contagieuse.

Venons-en maintenant aux immunités ecclésiastiques. C'est là que les principes foncièrement catholiques de M. David nous apparaissent en pleine détresse.

Monsieur le Sénateur écrit :

"Quant à la question des immunités, je ne crains pas d'affirmer énergiquement que, vu notre situation et l'absence dans ce pays d'un tribunal ecclésiastique pouvant donner effet à ses décisions, les théories énoncées autrefois à ce sujet étaient tout à fait inapplicables. J'admets volontiers néanmoins que, dans un grand nombre de cas, les catholiques devraient s'adresser à leur évêque avant de porter plainte contre des membres du clergé devant les tribunaux."

Tout cela selon nous suinte le libéralisme.

M. David prétend donc que dans un certain nombre de causes les laïques peuvent poursuivre les ecclésiastiques devant les tribunaux civils. Il semble, ce qui aggrave son cas, laisser au propre jugement du plaignant le soin très grave de décider du choix du tribunal.

Nous prétendons nous que ce n'est pas là ce que veut l'Eglise. Dans tous les cas, sans exception, le laïque qui veut poursuivre un ecclésiastique doit s'adresser d'abord à l'Evêque. C'est à celui-ci de décider quels tribunaux devront juger la cause.

Jules Romain, commentant le jugement de Sir François Langelier dans l'affaire L. G. Belley et messire J. Labrecque, curé de l'Ause Saint Jean écrivait :

"Les questions religieuses et les personnes ecclésiastiques ne relèvent en matière litigieuse que des tribunaux établis par l'Eglise pour juger de ces causes ; elles échappent par là-même à toute juridiction civile ; cette loi des immunités est gravement obligatoire pour tous les catholiques."

Il dénonçait fortement ceux qui comme M. David érigent en principe le prétendu droit des catholiques de recourir aux tribunaux civils, si le juge ecclésiastique ne veut ou ne peut redresser les torts qu'ils ont eu à subir de la part du clergé.

Ecoutez bien M. le Sénateur :

"Cet enseignement purement laïque, dit encore Jules Romain, manque de toute autorité ; il pêche surtout en ce qu'il accorde aux intéressés l'initiative du jugement dans une matière qui est du ressort exclusif de l'autorité compétente dans l'Eglise."

"En s'appuyant sur une telle doctrine, on pourrait, en pleine sûreté de conscience, trafiquer devant les juges séculiers les prêtres et les évêques, dès qu'on arriverait à se persuader qu'il n'y a aucune justice à attendre des tribunaux ecclésiastiques."

Voilà bien eu effet M. David où

mène votre étrange manière de comprendre et d'expliquer les immunités ecclésiastiques.

Un dernier commentaire de la part de notre collaborateur :

"La vérité sur un point aussi important de la discipline de l'Eglise est qu'aucun catholique n'a le droit, pour quelque raison que ce puisse être, de porter devant un tribunal séculier des causes qui ressortent de l'autorité ecclésiastique, sans en avoir reçu de cette dernière l'autorisation qu'elle accorde incessamment, lorsqu'elle ne peut par elle-même rendre pleine justice à ceux qui la lui demandent."

Cela est clair et très sage comme d'ailleurs toutes les lois de l'Eglise. Ainsi tout conflit malheureux et tout scandale sont supprimés. Mais il en est autrement certes quand vient à prévaloir la fausse et funeste doctrine inventée par le libéralisme et propagée par M. David et ses compères.

La véritable doctrine, celle que nous défendons, a été proclamée dans tous les temps par les Papes, par les Docteurs de l'Eglise, les Saints Pères et les Conciles généraux, comme étant de droit divin, naturel et canonique ; et cette doctrine est strictement obligatoire pour tous les enfants de l'Eglise.

Maintenant citons quelques auteurs :

"Tandis que le commun des fidèles, les laïques, sont soumis au Pape, seulement en ce qui regarde la conscience, les ministres sacrés lui sont soumis en outre dans ce qui touche aux actes corporels, à la vie matérielle. Donc sous ce rapport aussi, ils doivent recevoir de lui la direction et la règle en conformité avec la sainteté, avec l'honneur de la haute charge à laquelle ils se donnent tout entier. Ils sont donc soustraits à la juridiction séculière ; car il est impossible d'être soumis à deux autorités directrices diverses dans le même ordre de chose. Personne ne peut servir deux maîtres divers, a dit Jésus-Christ." — (MOULARD).

Et ceci :

"Il est manifeste que toutes les causes qui touchent à des choses temporelles mêlées au spirituel appartiennent au for ecclésiastique". (Saglia, *Institutions canoniques*, I vol. page 227)

Et maintenant une toute petite surprise. Le même auteur en parlant des privilèges personnels des ecclésiastiques, écrit :

"Un autre privilège ecclésiastique consiste en ce que personne ne peut appeler un ecclésiastique à un tribunal séculier dans une question criminelle ou civile quand même ce ne serait que pour rendre témoignage." (Saglia 1 vol *Institutions canoniques*, p. 405.)

Nous aurions encore une foule d'autres auteurs à citer.

Rappelons maintenant que l'Eglise sanctionne cette doctrine et ce droit par les peines les plus graves qu'elle puisse prononcer contre ses enfants, celle de l'excommunication majeure spéciale-

ment réservée au Souverain Pontife, portée contre les violateurs de l'immunité ecclésiastique.

Il est important de ne pas oublier ça, même quand on fait vœu de mourir en libéral impénitent.

DES FLEURS

Nous trouvons dans les notes sur le congrès eucharistique, publiées dans le dernier numéro du *Messenger Canadien* du Sacré-Cœur, une suggestion excellente et pratique que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs.

Parlant de la décoration des rues où défilera la procession notre confrère écrit :

"Des quantités de fleurs considérables seront nécessaires pour décorer les rues par où passera la grande procession ; pourquoi nos zéloteurs et zélatrices, et nos associés ne nous enverraient-ils pas des boîtes de fleurs ? Il serait facile, nous semble-t-il, de réserver durant l'été prochain, en l'honneur de Notre-Seigneur, un coin de jardin pour y cultiver des fleurs qui seraient envoyées à Montréal pour le Congrès. Nous aimerions à connaître, à ce sujet, l'opinion de nos lecteurs.

On sait que lors du grand Congrès de Londres, il y a deux ans, les catholiques de France envoyèrent soixante mille bouquets pour être jetés sur le passage du Très Saint-Sacrement pendant la procession autour de la cathédrale de Westminster. De l'aveu de tous, cet hommage des catholiques français fut le plus beau et le plus touchant que reçut l'Eucharistie pendant ce Congrès.

Si notre proposition rencontre l'approbation de nos lecteurs, nous dirons plus tard où, quand et comment envoyer des fleurs à Montréal, et nous publierons en même temps les noms des membres d'un comité, qui est à s'organiser pour s'occuper de cette question."

Réponse au Mémoire irlandais

Nous venons de recevoir un nouvel envoi de la *Réponse au fameux mémoire irlandais*. Rarement encore un ouvrage a eu autant de vogue. On y trouve en plus de la réfutation de la *Lettre irlandaise*, des documents : chiffres et faits que tous doivent lire.

En vente à notre librairie. Au magasin 20 cts ; franco 25 cts.

M. Thomas Chapais doit publier prochainement un livre sur Montréal.

Nos bons souhaits au *Pionnier* de Nominique qui vient d'entrer dans sa cinquième année d'existence.

La *Vérité*, journal hebdomadaire publié et imprimé à Ville-Montcalm, près Québec, par les propriétaires de la *Vérité*. — Paul Tardivel directeur-gérant.

La liberté religieuse et la dynamite

La *Vérité* a maintes fois parlé de ces interviews données par certains de nos décorés du gouvernement franco-judéo-maçonnique, à l'occasion d'un voyage en France.

Ces bons libéraux nous parlaient dans leurs organes de la grande liberté religieuse qui règne là-bas, sous le régime de la séparation et ils ne manquaient jamais d'ajouter : la preuve les églises sont ouvertes.

Oh oui ! les églises sont ouvertes ; le gouvernement a compris qu'il était plus prudent de ne pas fermer d'un seul coup toutes les églises ; mais nos décorés qui chantent la tolérance des sectaires persécuteurs des catholiques ignorent-ils le moyen odieux, inique, employé par ceux à qui ils vendent leur conscience pour un titre ou un bout de ruban ? transaction honorable l'opérée le plus souvent par l'intermédiaire de l'Oncle Herbert.

Mais ce moyen quel est-il ?

C'est très simple, le gouvernement projette de dynamiter une à une les églises de France. N'est-ce pas odieux, diabolique ?

Et voici comment on procède.

Le gouvernement français au moyen d'une législation spoliatrice a volé comme on le sait les biens des catholiques ; c'est par ce truc que les églises sont devenues la propriété des municipalités.

Les églises bâties avec l'argent des catholiques n'appartiennent plus aux fidèles, aux curés et aux évêques ; non sous le régime de la liberté actuelle cela n'était pas possible ; les églises appartiennent aux municipalités, aux maires, les créatures de l'Etat.

Incroyable piraterie.

Tout d'abord les sectaires songèrent à fermer les églises par décret, sans doute pour donner une preuve de la liberté religieuse qu'ils pratiquent à l'égard des catholiques, les parias de France.

Le gouvernement n'était pas sûr si la chose était possible.

On organisa les inventaires dans le but de tâter le pouls des catholiques de France. La résistance assez vive opposée à la besogne des inventeurs fit comprendre qu'il était imprudent d'aller plus loin.

C'est alors qu'on imagina de dynamiter les églises.

Il fallait procéder habilement. Les maires, les prétendus propriétaires des églises, devenus les agents des pirates au pouvoir reçurent l'ordre de ne pas faire les réparations nécessaires aux édifices religieux et de tenir les portes grandes ouvertes afin d'y laisser pénétrer la pluie et la neige.

Déjà quelques églises centenaires qui avaient besoin des réparations urgentes sont dans un état de délabrement dangereux.

C'est alors que les dynamitards entrent en scène. Les autorités décident après examen de l'église délabrée qu'elle est devenue un danger public, et on décide de la détruire au moyen de la dynamite.

Les sectaires jubilent. Une église catholique va disparaître.

Quelques jours après les journaux annonceront comme un simple fait divers qu'on a fait sauter par la dynamite les ruines d'une vieille église devenue un danger pour le public.

La destruction des églises dans l'intérêt public, la franc-maçonnerie n'a encore rien trouvé d'aussi habile.

Fermer les portes des églises, mais c'était un simple jeu d'enfant à côté de cela.

Quelques églises dans des endroits peu fervents de France ont déjà été dynamitées ; il s'agissait d'établir définitivement les prétendus droits des municipalités. Maintenant la destruction des églises par la dynamite va aller rondement. D'année en année un nombre toujours plus grand d'églises seront déclarées danger public à la suite du manque complet de réparations urgentes, surtout si les catholiques n'agissent, s'ils ne se dressent pas pour défendre leurs temples.

On connaît la fameuse protestation de M. Maurice Barrès.

A son tour Monseigneur Delassus jetait il y a quelques jours le cri d'alarme.

« Nous nous trouvons en présence d'un grave péril. Fidèle à la méthode opportuniste, le gouvernement républicain, serviteur de la Franc-Maçonnerie, veut sérier la destruction de nos églises, comme il a gradué la destruction de nos écoles. Opposons-nous dès le début à cette tactique. Ne laissons pas s'accréditer l'opinion que les églises sont la chose des municipalités radicales qui pourraient en disposer arbitrairement. Bâties par nos aïeux, les maisons de prières sont à nous seuls, catholiques, et la France de demain aurait le droit de flétrir notre mémoire si nous n'avions pas le courage de les défendre et de les garder, même au prix de tous les sacrifices et de tous les dangers. »

Et maintenant que les églises de France sont renversées par la dynamite, nos grands hommes que le gouvernement français a décorés vont-ils encore avoir le toupet de vanter la liberté religieuse sous le règne de Briand l'impudique ?

Les portes des églises restent ouvertes, certes, en attendant que viennent les dynamiteurs officiels.

La France ne serait pas pire sous le joug allemand.

GALLUS.

Un ouvrage canadien

Nous avons en vente parmi nos livres de récompense un ouvrage canadien, la *Première Canadienne au Nord-Ouest* par M. l'abbé G. Dugas.

C'est une excellente occasion pour ceux qui veulent donner comme livre de prix un ouvrage utile et instructif, un ouvrage du terroir. *La Première Canadienne au Nord-Ouest* est une belle page de notre histoire canadienne et qui vaut le plus captivant des romans.

Richement cartonné, plat doré. 75 pages.

En librairie, 12 c. l'unité ; \$1.35 la douz.

Franco, 15 c. l'unité ; la douz \$1.65.

Le 13 mars Pie X a inauguré l'Institut Biblique ; à cette occasion il a reçu le recteur de l'Institut, le R. P. Fonck avec professeurs et élèves représentant l'Italie, la France, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, l'Angleterre, l'Irlande et les deux Amériques.

L'ŒUVRE Des Caisses Populaires

Il nous fait plaisir d'offrir à nos lecteurs un travail sérieusement élaboré sur les *Caisses populaires* dû à la plume d'un jeune étudiant de Lévis.

Nous divisons cette étude en trois parties.

I

ORIGINES

Pour être nouvelle en Canada, l'œuvre des Caisses Populaires n'en existe pas moins depuis trois quarts de siècle dans les pays d'Europe. C'est à l'Allemagne que revient l'honneur d'avoir fondé, la première des institutions de ce genre.

En 1848, les classes pauvres de l'Allemagne furent en proie à la misère la plus noire. Pour remédier aux maux dont souffrait le peuple, Raiffersen, le premier qui s'occupa de coopération, fonda une Caisse populaire afin de procurer de la nourriture aux pauvres qui mouraient de faim. Au commencement ce fut donc la charité organisée.

C'étaient de riches industriels qui s'unissaient pour fournir les fonds nécessaires à l'achat des provisions de première nécessité. Le peuple venait ensuite les acheter à des conditions très faciles.

A peu près vers la même époque, Schulze Delitzsch se rendant compte de tous les maux que causait l'usure chez les classes ouvrières, voulut y porter remède : il fonda une société coopérative de prêts.

Certes les débuts furent très modestes : c'étaient dix pauvres ouvriers qui se donnaient la main pour s'entraider. Au bout de quelques années le nombre des sociétaires augmenta considérablement et l'on résolut d'émettre des parts ; ce fut l'organisation du capital social.

Le mouvement était donné et depuis lors tous les pays d'Europe ont vu naître en grand nombre les sociétés de ce genre. La France possède actuellement des centaines de Caisses populaires ; l'Italie en est couverte et les Indes en auront bientôt un mille. Un de nos compatriotes, M. Alphonse Desjardins, économiste distingué a étudié avec soin les différents systèmes de ces organisations populaires. Il a soigneusement observé ce qu'elles avaient de défectueux voulant introduire chez nous un organisme économique le plus parfait possible ; un type de Caisses populaires convenant aux besoins de notre population.

Depuis quelques années il a réussi à fonder au Canada une trentaine de ces caisses du peuple qui fonctionnent à merveille et qui font déjà l'admiration de la vieille Europe.

A preuve, M. Dellerive, un économiste français de renom, a demandé à M. Desjardins des renseignements sur l'organisation de nos caisses canadiennes. Cette étude lui a fait reconnaître que ce sont ces caisses-là qu'il faudrait à la France.

Les caisses rurales françaises n'ont pas poussé dans le sol des racines profondes comme en Italie, en Allemagne, au Danemark et surtout en Belgique, parce que l'esprit d'association a manqué. On a compté plus sur l'Etat que sur l'initiative de ses membres, et l'on

n'a pas compris que l'association libre fournirait à elle seule la solution du crédit agricole et ouvrier. En effet les caisses populaires françaises ne sont plus libres : Elles sont sous la griffe du gouvernement, et vous savez ce qu'il arrive quand la politique met la main sur une œuvre quelconque : Inévitablement les politiciens en font une machine d'élections.

Cependant la caisse rurale des Bouches du Rhône a réussi à s'arracher des serres du vautour. Elle a obtenu des privilèges spéciaux qui lui permettent de disposer à son gré de sa fortune. Depuis ce temps qu'elles belles œuvres n'a-t-elle pas accomplies ?

Elle a bâti des maisons d'ouvriers, fait des prêts hypothécaires, favorisé l'épargne pour le paiement des loyers. Elle a été la promotrice et elle est actionnaire de la société des habitations salubres et à bon marché de Marseille, fondée en 1889, et de la société coopérative d'épargne et de construction, si bien nommée la *Pierre du foyer*, fondée en 1891. Elle a encore créé à Marseille l'Assistance par le travail.

Aussi, à l'exposition de 1889 a-t-elle obtenue sur toutes ses émules de France une supériorité incontestée.

Encouragés par cet exemple, les économistes français travaillent à la réforme de leurs caisses rurales. Ils les veulent indépendantes du gouvernement.

Nous aussi nous voulons cette indépendance. Tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est l'existence légale. Ça lui coûte bien de nous l'accorder... Depuis deux ans que nous la demandons. Peut-être ne l'obtiendrons-nous pas encore cette année.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre progresse quand même, et jamais on ne pourra dire de nos caisses ce qu'on dit des caisses françaises, qu'elles ne sont que des guichets publics sous le niveau égalitaire de la servitude de l'Etat. Nous voulons suivre l'exemple du Danemark où le peuple s'est organisé lui-même.

Ce pays s'est couvert de caisses rurales.

Le gouvernement s'est ému et dans l'espérance de mettre la main sur cette organisation, il a demandé aux fondateurs : Que puis-je faire pour vous ?

On lui a répondu tout simplement : Absolument rien : Tout au contraire, désormais vous devrez compter avec nous.

Une preuve encore que l'œuvre de M. Desjardins attire l'attention des économistes, c'est que le ministre des finances en Italie demandait tout dernièrement à l'honorable Fisher une lettre d'introduction auprès de M. Desjardins pour obtenir de ce dernier tous les renseignements concernant nos caisses populaires.

En plusieurs endroits des Etats-Unis on demande à M. Desjardins des informations au sujet de l'organisation et du fonctionnement des caisses populaires, scolaires et rurales. En Angleterre l'économiste Wolff disait dans une conférence qu'ici nous avons évité la faute commise en Europe.

Là, on a commencé par des sociétés de consommation, comme le fit Raiffersen, des sociétés de production, de secours mutuels et d'assurances sous toutes ses formes. Ici nous avons com-

mencé par la caisse d'épargne et de crédit, car c'est celle-là qui est la vraie base de toute coopération. Mais comment définir notre société coopérative d'épargne canadienne ?

DEFINITION, ORGANISATION ET ADMINISTRATION

" C'est une vraie Caisse d'épargne et de prêts où les gens d'une même localité déposent leurs épargnes grandes ou petites, même les sous, et les prêtent ensuite à des conditions très faciles à ceux d'entre eux qui en ont besoin. " (*L'Action Sociale*)

C'est la banque du pauvre ; elle reçoit de préférence, les économies les plus modestes et ne demande comme garantie qu'une bonne réputation. Tout repose sur la confiance que ses membres ont les uns envers les autres. Il est des sceptiques qui croient que pour une institution financière cette base est bien fragile... Nous disons au contraire qu'il n'en est pas de meilleure. En voici une preuve convaincante. C'est qu'en Europe, depuis leur fondation, jamais les caisses rurales, même à responsabilités illimitées n'ont fait perdre un centime, ni à leurs créanciers ni à actionnaires

" En 1893, l'Italie traversait une crise économique redoutable. On n'y comptait plus les faillites. Au Congrès du crédit populaire tenu à Toulouse, M. Carlo Contini, de Milan, a dit que parmi les banques populaires italiennes, les sinistres avaient été très rares. " Et parmi les caisses rurales ? lui a-t-on demandé. " Parmi les caisses rurales. Pas un seul ! " (1)

L'expérience est faite ; elle est décisive. Et nous n'avons pas besoin d'aller chercher nos exemples en Europe. Depuis neuf ans qu'elle est fondée, la caisse de Lévis a effectué 3,037 prêts, représentant la somme de \$463,070.00 sans autre garantie que la signature de l'emprunteur, et dans quelques cas d'un autre sociétaire qui consentait à se porter caution. Il n'y a pas eu un seul sou de perdu.

En effet, nos caisses sont bien organisées : rien n'est laissé au hasard, tout est prévu de façon à éviter les pertes, ce qui rend l'insuccès de la caisse impossible.

Ne dépose pas qui veut à la caisse. Ce n'est pas un ramassis de gens de toutes sortes qui mettent leurs capitaux en commun pour en tirer les plus gros bénéfices possibles... Mais, c'est une association d'honnêtes gens habitant la même paroisse, sobres, bons travailleurs, bons payeurs et se connaissant comme tels qui mettent en commun non leurs aspirations, car il n'en ont pas, mais leur honnêteté avec leurs petites économies, afin de s'aider mutuellement à l'occasion.

La Société est administrée : 1° Par un conseil d'administration composé de neuf membres ; 2° par un conseil de Surveillance composé de trois membres ; 3° par une commission de crédit composée de quatre membres, plus le président du conseil d'administration ; 4° par l'Assemblée générale de tous les sociétaires.

Les membres du conseil d'administration et les membres des deux commissions sont élus à la majorité des

voix par l'assemblée générale. Toutes les opérations de la société dépendent du conseil d'administration.

Il n'y a que l'assemblée générale qui puisse limiter les pouvoirs de ce dernier.

En un mot toutes ces commissions forment un concert administratif parfait qui assure la bonne gestion de la société.

La caisse populaire ne fait affaire qu'avec ses membres pour diminuer les risques. Son but est de secourir les pauvres en premier lieu : elle donne donc la préférence, toutes choses égales d'ailleurs, aux opérations les plus petites.

Pour être sociétaire il faut au moins souscrire une part sociale.

Ah ! cette part n'est pas très considérable... la somme de \$5.00 payable par versements hebdomadaires de 10 c. Le nombre des parts pour un seul sociétaire est limité. Autrement ceux qui sont riches pourraient devenir maîtres de la caisse.

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de ses parts n'a droit qu'à un vote. Tout est donc bien arrangé pour que le gros ne mange pas le petit, et pour qu'il ne puisse pas faire tomber la caisse en retirant tout d'un coup une mise de fonds considérable.

La caisse limite toujours le montant du prêt à la puissance d'emprunt de l'emprunteur. Pour cela il faut que le gérant connaisse bien la valeur personnelle et la situation de chaque emprunteur. Quelquefois on exige que le prêt soit garanti par un ou deux sociétaires solvables.

Pour plus de sûreté, l'emprunteur doit faire connaître exactement l'usage qu'il fera du prêt demandé ; on évite ainsi que ses membres ne se lancent dans des entreprises hasardeuses où pourraient sombrer leur réputation et les fonds de la société.

Les conditions de remboursement sont très faciles, on remet par petits versements hebdomadaires ou mensuels. Enfin ce qui assure le bon fonctionnement de la caisse, c'est aussi la surveillance exercée par tous les sociétaires demeurant dans le même quartier.

(A suivre)

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

La *Revue du Monde Ancien et Nouveau*, sommaire du 15 mars 1910 : Histoire du Droit Canon en France, R. P. At ; Voix Canadiennes (Suite), Arthur Savaète ; Marmoutier au XVI^e siècle (Suite), Dom Rabory ; Alphonse Daudet et la Provence (Suite et fin), J. Hugues ; L'Homme et Dieu, M. Sicard ; Le Jardin d'Allah (Suite), Vte M. du Fresnel ; Le Père Jean Arnoux, Eugène Griselle ; L'Oracle du Musinus (Suite), Octave Guilmet ; La Question d'Orient (Suite et fin), Marcel Joran.

CHANTECLER

Maurice Gilbert dans sa chronique consacrée à l'étude des pièces de théâtre (*Romans-Revue*, 15 mars) analyse et commente d'une façon qui n'a rien de banal, *Chantecler*, l'œuvre originale et cocasse d'Edmond Rostand.

Enfin, *Chantecler* chante. Depuis sept ans, l'œuvre de M. Rostand était attendue ; d'année en année, la réclame exagéra le bruit de ses trompettes. Le tout aboutit à une profonde déception.

Nous n'avons pas précisément à faire ici la critique littéraire des pièces de théâtre, c'est la moralité surtout que nous devons examiner. A ce dernier point de vue, rien de fâcheux dans *Chantecler*. Aussi notre tâche pouvait-elle se borner à fournir la simple analyse de cette fantaisie en vers. Tout de même, nous y joindrons quelques commentaires en raison de l'insistance que met une certaine presse à soutenir que ce poème funambulesque est un chef-d'œuvre national et que, suivant le mot de Mme Rostand, on ne peut guère " humainement aller plus loin dans la beauté ". Dieu merci ! nous avons mieux... et c'est moins cher.

Donc, Chantecler, le Coq, règne dans sa basse-cour. Le chien l'aime, les pigeons l'aiment, les poules l'aiment. Le merle le blague. Survient une faisane, poursuivie par un chasseur, et qui trouve un abri dans la niche de Patou, le chien. Le Coq s'en éprend, et l'on devine que la faisane va l'aimer aussi, tandis que Poie, le canard, le dindon, avouent leur antipathie et les oiseaux nocturnes leur haine.

Ils le haïssent, parce que son cri coïncide avec le lever du jour et qu'ils ne peuvent supporter la lumière. Ils complotent donc sa perte ; le chat et le merle sont témoins de complot. On fera en sorte d'attirer Chantecler chez la Pintade, qui a son jour comme une pimbêche, et là, parmi les coqs nombreux et batailleurs que l'on ira chercher chez un éleveur du voisinage, il s'en trouvera bien un pour — comme dit le merle — couper le sifflet à Chantecler. Le complot est à peine esquissé que Chantecler arrive, suivi de sa faisane, avec laquelle il fait une promenade sentimentale. Elle ne le lâche pas, curieuse du secret qu'il prétend avoir. Alors, faible devant l'amour, il va le lui révéler : c'est lui, Coq, qui chaque matin fait lever le soleil par ses cocoricos ! Elle ne veut pas le croire. Chantecler ainsi défié, se met à chanter. L'aube paraît, le soleil brille.

L'horizon est saisi d'un rose tremblement.

La faisane s'avoue émerveillée. Le merle ne s'y laisse pas prendre. Car il est toujours là, le blagueur. Il avertit Chantecler du complot tramé contre lui. Chantecler aussitôt, sollicité d'ailleurs par la faisane, décide d'aller chez la Pintade.

Il y va. Avant lui sont entrés toute la ribambelle des coqs, annoncés par la pie qui fait office d'huissier. Il y a un chœur de cigales, d'abeilles, etc... Il y a le paon, il y a le dindon. Bref, en fait de five o'clock, tout ce qu'on peut souhaiter de mieux. Et Chantecler, champion de la Rose, se bat avec le Pile, le grand coq blanc. Celui-ci se blesse avec l'un des rasoirs que traîtreusement il s'était attaché aux pattes pour en trancher son adversaire. Chantecler, mis en goût par sa victoire, en profite pour dire à chacun ses quatre vérités. Le merle est accablé par lui, Quant à la faisane, elle prend définitivement Chantecler pour son héros.

Le héros la suit dans les bois. Tous deux s'y oublient à écouter chanter le rossignol. Les crapauds raillent et bavent. La nuit s'achève, et le soleil pa-

rait encore, sans que Chantecler ait chanté. Sa désillusion est hélas ! bien grande. Toutefois, il n'abandonnera pas la carrière. Il continuera ses cocoricos, en l'honneur de la lumière. La faisane, qui s'est fait prendre dans un filet, le rejoindra dans la basse-cour.

Ainsi, le poème soi-disant héroïque, finit le plus bourgeoisement du monde.

A son propos, dès le lendemain de la première, la presse se trouva partagée en deux camps. Les journaux qui sont accoutumés de travailler à remplir la caisse des directeurs de théâtre ont proclamé l'indiscutable beauté de *Chantecler* ; la presse indépendante n'y a pu voir qu'une gageure.

Disons-le franchement, quelque fortune nouvelle qu'elle apporte à M. Rostand, cette œuvre ne sera d'aucun profit pour les Lettres françaises.

On veut en admirer le symbolisme. Et pourtant quoi de plus banal ? Mais passons sur la banalité ; essayons d'éprouver la justesse de ce symbolisme. " Ah ! s'écrient les admirateurs, comme ce coq incarne bien le tempérament français ; il est brave, il est claironnant, il est idéaliste ! " Certes, oui ! Il est si brave qu'il se laisserait avec résignation plumer par le Pile, et s'il ne reste pas sur le carreau, c'est parce que l'autre imbécile se blesse avec son rasoir ! Il claironne ? Qu'est-ce qu'il claironne ? Rien du tout. Il se vante, il se moque, il commande aux poules, à des poules qui sont bêtes comme des oies, et c'est tout. Et son lyrisme consiste à dire quoi ? Quand vous lirez la pièce, vous chercherez les idées, vous sonderez les pensées, après avoir laissé tomber le bruit des mots et s'envoler la poudre dont ils sont fardés. Vous analyserez, vous décomposerez les hymnes, les odes, et vous verrez ce qu'il y a au fond.

Du moins, il est idéaliste, Chantecler ! Je crois bien qu'il l'est, et d'une fâcheuse manière ! Il l'est à la façon du gobeur, du jobard. Encore la jobardise a-t-elle parfois, un côté admirable. Il y a des jobards à la jobardise utile, parce qu'elle peut être du dévouement. Mais lui, Chantecler, à quoi sert sa téméraire confiance en son cocorico inefficace ? Quelle utilité peut-il bien y avoir à ce qu'il se leurre aussi grossièrement ? Idéaliste ? Mais pourquoi ne se demande-t-il pas préalablement sur quoi son idéal repose ? En somme, c'est plutôt un présomptueux, un ignorant, un naïf. Et c'est encore un infidèle, qui s'éprend de l'étrangère qui passe, de l'inconnue qui consent à le suivre, qui quitte les siens et sa demeure. Il faut que la désillusion le ramène, et non le remords, ce qui serait plus honorable. Du moins aura-t-il appris, lui qui ne sait rien, que le rossignol chante aussi. Pauvre coq !

Quant aux volatiles qui l'entourent, s'ils définissent des caractères, il faut avouer que M. Rostand n'a pas eu de peine à les fixer. C'est du convenu, et du plus vulgaire. La Pintade est prétextuelle, le Paon est suffisant, le Dindon est orgueilleux, tout comme dans un *Premier livre de lecture* à l'usage des classes enfantines.

Mais nous n'avions promis que quelques commentaires, en voilà beaucoup. Que dire maintenant de la forme ? Qu'elle est pittoresque ? Ce serait im- mérité. Le style de M. Rostand est ultra-cocasse, d'une virtuosité puérile, d'une disette d'expressions remarquables. Les défauts de composition abondent. Les calembours aussi ; ils valent ceux d'une revue de café-concert.

Vous pensez que je suis sévère, que je raille à plaisir ? Très bien. Alors, voyez-y vous-même, voyez et vous me direz si *Chantecler* n'est pas un défi au bon sens français. Je vous recommande surtout le premier acte et le troisième, le défilé des coqs et l'apostrophe aux crapauds. C'est un délice.

(1) L. Durand. Réforme sociale 16 avril 1893.

Les Ouvriers de Montréal

Et les Caisses Populaires

Plus que jamais peut-être, les questions ouvrières sont à l'ordre du jour. Patrons et ouvriers s'épient, se guettent, vivent sur un volcan. Un semblant de raison, un prétexte, un mot d'ordre venu on ne sait d'où... et la grève éclate.

A certaines époques des feuilles plus ou moins folichonnes tentent de résoudre, à leur manière, ce problème si ardu et si brûlant d'actualité, mais elles ne font que jeter de l'huile sur un feu mal éteint... et les grèves continuent.

Une plaie profonde ronge donc notre classe laborieuse, celle de la métropole surtout. Ce petit peuple ouvrier semble atteint de vertige. A voir les symptômes caractéristiques qui accompagnent chaque nouvelle crise, l'on a vite diagnostiqué ce mal social !

La cause de ces grèves, la cause de cet antagonisme entre le capital et le travail, c'est d'abord le manque de sens chrétien chez le patron et l'ouvrier ; c'est aussi le manque d'organisation catholique de notre société contemporaine. Aujourd'hui pour l'ouvrier le patron voilà l'ennemi, et le patron n'est pas loin d'avoir des dispositions semblables envers l'ouvrier. Avec une telle mentalité nous irons loin !...

Nous catholiques, qu'avons nous à faire pour guérir du mal qui nous dévore ?... Nous organiser économiquement ! Couvrir notre ville et nos campagnes de *Caisses Populaires*, de coopératives de toutes sortes. Il est pénible de constater que le peuple ouvrier de Montréal par ces unions, par ces sociétés neutres, marche à grands pas vers le socialisme. Et pourquoi ? Parce que le peuple va chercher son bien là où il croit pouvoir le trouver. Nous avons beau lui crier : le socialisme est un danger, les unions ne sont que des machines à exploiter le pauvre travailleur ; tant que nous catholiques nous ne pourrons donner à l'ouvrier les avantages matériels que donnent ces sociétés neutres, nous le verrons se ranger sous le drapeau des unions internationales. Et qui peut nous organiser ainsi ?... Le clergé principalement...

Pour nous convaincre de cette vérité prenons l'exemple de la Belgique ; Elle n'a réussi à s'arracher du gouffre judéo-maçonnique que le jour où elle s'est organisée économiquement. Aujourd'hui les catholiques Belges ont dix coopératives principales sur lesquelles sont greffées une infinité d'autres organisations économiques de tout genres et qui couvrent le pays. Qui a fait tout ce travail ? Des prêtres joints à des laïques de cœur.

Dans le Trentin, pays de 6 mille kilomètres carrés et ayant moins de 400,000 habitants, on trouve 200 caisses rurales et une banque catholique très prospère, 260 coopératives de consommation, un syndicat agricole et industriel qui fait 4 millions d'affaires chaque année. Or les trois premiers, les trois principaux organisateurs de toutes ces fondations économiques ont été trois prêtres qui se sont mis à l'œuvre en 1896. Deux d'entre eux

étaient élèves du collège germanique où le P. Biederlack leur avait donné le goût de l'action sociale pratique. L'un, Dom Celestin, est aujourd'hui député et président du comité diocésain ; un autre, Dom Eudrici, est devenu prince évêque de Trente. Il en fut ainsi de l'Alsace-Lorraine. Ce furent les coopératives qui arrachèrent ces deux provinces des mains de la juiverie qui s'était abattue sur elles après la guerre de 70.

Et que font actuellement les socialistes à Montréal ?... Mais ils s'organisent en coopérative ! Ils ont déjà 5 sociétés coopératives, deux salles à dîner, une épicerie, une boulangerie et une manufacture de cigares. Chaque dimanche ils ont leur assemblée régulière.

Et nous ne pourrions faire comme eux ! Qui nous contestera ce droit ? Le soleil luit pour tout le monde, je suppose. Puisque les juifs, les maçons, les socialistes, ont le droit de s'unir en coopérative, je ne vois pas qui pourrait nous empêcher nous catholiques canadiens-français d'en faire autant...

J'ai dit et je le répète, seul le clergé peut et doit nous organiser sur le terrain économique. Les Juifs et leurs copains les maçons ont beau turlupiner sur tous les tons, il n'en reste pas moins acquis que le clergé nous a fait ce que nous sommes. Que serions nous sans lui ? Que serions nous, sans la paroisse, cette cellule de notre organisation nationale ? N'est-ce pas grâce au dévouement de prêtres, grâce aussi à l'abnégation d'humble religieux que nous avons conservé et notre langue, notre foi et nos mœurs sur cette terre canadienne ? Ce que le clergé n'a pas fait personne ne l'a fait et ça reste à faire. Eh bien, à l'heure actuelle, on veut détruire cette œuvre vieille de trois siècles, on veut démolir cet édifice construit au prix de tant de sacrifices et pour la remplacer par quoi ? Par des germes antisociaux, antireligieux semblables à ceux qui tuent les vieux pays. Messieurs les maçons trop tôt vous avez chanté victoire ! Le clergé comme par le passé veille sur ses ouailles. Il saura tendre la main à l'ouvrier, il saura l'outiller pour cette lutte gigantesque que les forces combinées de la franc-maçonnerie, du socialisme et de la juiverie engagent contre nos institutions. Il saura faire cette rénovation sociale si désirée surtout dans nos grandes villes et cela principalement par la fondation de *Caisses Populaires*. Et si cette banque du pauvre ne peut être facilement organisée par suite des nombreux déménagements qui se font chaque année à Montréal, — ce dont nous doutons — il organisera d'autres coopératives. N'y a-t-il pas les coopératives de loyers à bon marché et des habitations salubres ; les coopératives d'épargne et de construction ; les coopératives d'assistance par le travail ; enfin les coopératives pour acheter les provisions d'hiver — bois, charbon, etc. — Même, on pourrait facilement organiser des petites industries et manufactures coopératives. A New Westminister, une manufacture de chaussures employant 11,000 mains appartient aux 11,000 ouvriers, qui y travaillent. Il n'y a jamais de grève là.

A Saint Sauveur de Québec on vient

justement de fonder une boulangerie coopérative.

Le clergé de la Métropole saura bien se mettre à l'œuvre. Il ne sera pas dit que l'Eglise s'est désintéressée des questions sociales à l'époque où notre classe ouvrière en a le plus besoin. Elle trouvera parmi les laïques jeunes et vieux des hommes dévoués et dans quelques années nous pourrons chanter en chœur tous les bienfaits de cette rénovation sociale.

J. ST LAURENT.

Oh ! le bon théâtre

Dans les premiers jours d'avril on jouera à Québec le fameux opéra *Merry Widow*, selon l'expression des journaux qui font avec enthousiasme de la réclame théâtrale.

"La partie la plus jolie", s'exclament en chœur *l'Événement*, le *Soleil* et la *Vigie*, la plus mauvaise serait, nous semble-t-il le mot propre, est une scène émouvante de valseurs.

Les feuilles à la dévotion du théâtre moderne nous apprennent qu'une critique poétique, s'il vous plaît, a dit de cette valse :

"Les deux danseurs se séparent, frémissent et sont entraînés par la musique pure, ils sont emportés pour revenir ensuite s'enlacer et danser de nouveau. L'effet est saisissant et produit sur l'auditoire une émotion visible."

C'est ça le bon théâtre moderne que des journaux catholiques annoncent pour quelques deniers.

Quelle scène édifiante que cette valse ! et ces frémissements et cette musique pure et tout le reste, c'est bien ce qu'il convient d'offrir en spectacle à la population de Québec pour la déniaiser un peu.

Nous n'avons pas la moindre peine à croire que l'émotion doit être visible, mais nous doutons fort qu'elle soit bien saine malgré la pureté des accords harmonieux.

La *Vigie* qui est un journal à la mode a fait plus que ses compères, elle a publié une illustration quelque peu embrouillée reproduisant les deux héros de cette valse fameuse — digne sans aucun doute des *K. of C.* irlandais-américains, — enlacés comme des champions de lutte... libre.

Evidemment, c'est M. Sam. Desrochers qui a la direction de la chronique théâtrale de la *Vigie*.

VIENT DE PARAÎTRE

La biographie du R. P. F. A. Grenier, O. M. I., ancien curé de Saint-Sauveur de Québec, par le R. P. A. N. Valiquet, O. M. I. Fort intéressant petit volume de 87 pages, orné d'un bon portrait du Père Grenier.

En vente à notre librairie 15 c., franco 17 c.

Que ceux des nôtres qui envoient leurs enfants dans les écoles neutres méditent ces paroles :

"L'Eglise, gardienne de la foi et chargée de la défendre, a toujours condamné expressément les écoles neutres, avertissant les parents que, dans une chose de si grave importance, ils missent toute leur attention à les éviter."
— (Léon XIII aux évêques de France, 1884.)

La Session provinciale a repris ses travaux.

Livres immoraux, cartes postales obscènes et mauvais feuillets

Tout dernièrement un libraire de Québec a été arrêté sous l'accusation de vente de mauvais livres.

La police, disent les journaux, a saisi un grand nombre d'ouvrages jugés immoraux.

La cause doit s'instruire dans quelques jours.

Si l'accusé est trouvé coupable, espérons qu'on profitera de l'occasion pour donner une bonne leçon aux misérables qui font métier de corrompre la jeunesse tout en amassant un joli petit pécule.

On dit que la loi est sévère au sujet des vendeurs de littérature immorale. Tant mieux et qu'on l'applique.

Qui ignore qu'il se vend à Québec des livres infâmes et que certains marchands propagent surtout parmi les jeunes non seulement la lie de la littérature française, mais tout ce que les Etats-Unis produisent en fait d'ouvrages sensationnels ; de véritables manuels de banditisme et de brigandage.

Il était temps que notre police fit quelque chose pour tenter de mettre fin à cette propagande funeste.

Avec la *Libre Parole* nous demandons que l'on ne s'en tienne pas là et qu'on fasse visiter soigneusement toutes les boutiques suspectes, marchands de tabac et autres, qui vendent des livres et des cartes postales.

Oh ! les cartes postales obscènes, il s'en vend aussi à Québec ; pour s'en convaincre les autorités n'ont qu'à donner ordre à la police d'examiner les étalages des marchands de cartes postales et nous parions qu'ils en trouveront en grand nombre et d'assez sales pour éveiller leur indignation.

A l'heure actuelle il est sérieusement question de créer des tribunaux pour les jeunes délinquants. Nous approuvons ce projet. Mais d'un autre côté il faut reconnaître que c'est là commencer par la fin. Avant de songer à organiser des cours de justice pour les enfants criminels, n'était-il pas plus juste, plus logique et plus pratique de défendre d'abord la jeunesse contre les causes qui la perdent. Depuis 25 ans au moins on laisse le mauvais livre empoisonner l'enfance, depuis dix ans on laisse la carte postale et le mauvais théâtre former nos enfants au vice.

Si nos autorités civiles avaient fait courageusement leur devoir ils auraient pu empêcher la formation chez nous d'une nombreuse jeunesse criminelle.

Aujourd'hui qu'on reconnaisse au moins les torts d'hier et qu'on mette un frein à la criminalité juvénile en coupant les racines du mal.

Il ne sert à rien de créer des tribunaux pour juger la jeunesse coupable si l'on ne remonte pas sérieusement aux sources du mal. La campagne de tempérance aura de grands résultats sur la moralité de la jeunesse ; mais une campagne contre les mauvais livres, les cartes postales et gravures obscènes, les théâtres et les salles de vues animées ferait aussi un bien ap-

préciable.
Si l'on ne vient au secours de la jeunesse en la défendant contre les trafiquants d'immoralité, avant cinq ans les tribunaux des jeunes délinquants seront encombrés ; et alors on criera à la faillite de cette idée, des cours pour les jeunes criminels.

Encore une fois, si l'on ne déclare pas une guerre sans merci à ceux qui perdent nos enfants, les tribunaux pour la jeunesse coupable auront un insuccès complet.

La *Libre Parole* qui a si vertement dénoncé le mauvais livre n'oublie pas de tonner tout spécialement contre les feuilletons licencieux :

" Il est une autre source de plus grands malheurs que l'on devrait tarir au plus vite parce qu'elle est plus à la portée de tout le monde. Nous voulons parler des mauvais feuilletons que publient plusieurs de nos confrères. Il n'est pas une maison qui ne reçoive un ou plusieurs journaux et l'on se contente souvent de jeter un simple coup d'œil sur les nouvelles pour dévorer sans retard les quelques colonnes quotidiennes du feuilleton. "

La *Libre Parole* tance un journal libéral de Québec qui, dit-il, " publie en ce moment *L'Orpheline d'Auteuil*, par Pierre Dax qui n'est pas des plus recommandables. Il est dans cet ouvrage des scènes d'adultère d'une crudité révoltante.

" Le confrère devrait y voir sinon la police va avoir du travail à faire de ce côté. "

Guerre ! guerre sans trêve et sans quartier à ceux qui tuent l'âme de nos enfants !

SOUS PRESSE

La *Sainte Vierge d'après l'Évangile*, par M. l'abbé N. Cinq Mars ; ce livre doit paraître dans quelques jours.

L'auteur a voulu surtout démontrer dans cet ouvrage, comme le titre l'indique que la source d'où a surgi et s'est répandue dans le monde catholique la dévotion à la Sainte Vierge est l'évangile, et que, par suite, il n'y a pas de plus grande contradiction que de se faire disciple de l'Évangile, et de refuser à Marie le culte que l'Évangile a établi en son honneur.

L'ouvrage qui contiendra environ 130 pages est divisé en cinq livres formant trente-un chapitres dont chacun est le commentaire d'un texte de l'Évangile se rapportant à la Sainte Vierge.

Il est aussi parfaitement adapté aux exercices du mois de Marie, soit à l'Église, soit dans la famille.

Prix en librairie 25 cts ; franco 30 cts ; en gros \$15.00 le cent. On peut s'adresser à l'auteur au Pensionnat Saint Louis de Gonzague, 2, Richelieu, Québec, ou à la *Propagande des Bons Livres, Bureaux de la Vérité*.

M. l'abbé Tarmel vient d'être condamné de nouveau pour les trois ouvrages suivants par décrets de l'Index : *Histoire de la théologie positive* publiée chez Beauchêne ; *Tertulien* et *Saint Jérôme* publiés chez Bloud. En juillet un décret auquel s'était soumis l'abbé Tarmel avait frappé son *Histoire du dogme de la Papauté*.

La population de l'Allemagne serait présentement de 61,720,539. C'est presque le double de celle de la France.

ANTISEMITISME

Depuis quelques jours un mouvement très sérieux d'antisémitisme se produit dans la presse canadienne-française.

Cette semaine une bonne douzaine de journaux ont fortement dénoncé l'action juive au Canada.

Plusieurs de nos confrères ont reproduit nos articles ; d'autres s'en sont inspirés pour crier, sus aux Juifs !

A notre tour nous tenons à reproduire ici trois articles de journaux de différentes écoles.

On lira d'abord deux reproductions importantes que nous faisons nôtres au sujet de la non observance du dimanche par les Juifs :

Le Travail dominical des Juifs

(La Croix, 5 mars.)

La grève qui sévit chez Sommer et Cie depuis quelque temps a remis sur le tapis la question du travail fait par les Juifs le dimanche.

Quoique autorisé par la loi, il n'en constitue pas moins un scandale aux yeux de nos populations catholiques et une cause d'impiété pour les ouvriers.

Les travailleurs catholiques employés par des Juifs sont obligés de chômer d'abord le samedi et, s'ils tiennent à observer le dimanche, ils ne travaillent pas aussi ce jour-là. Ainsi ils ne font que cinq jours d'ouvrage par semaine et ils ne sont payés que pour ce temps-là, bien entendu. Mais, la plupart, par besoin, travaillent le jour du Seigneur. De là des inconvénients très graves au détriment de la moralité de ces gens, sur lesquels nous attirons l'attention de nos législateurs.

Nous ne voyons pas pour quelles raisons le peuple juif ferait en Canada une exception à la règle générale.

Si ces citoyens ne sont pas capables de se conformer à la loi sur l'observance du dimanche, que les protestants comme les catholiques respectent, qu'ils s'en aillent dans d'autres pays.

Il nous semble que nous avons assez de souffrir leur voisinage sans les voir forcer nos pauvres frères à manquer à leurs devoirs religieux.

Nos gouvernants ont, par le passé, été bien trop tolérants à l'égard des Israélites.

Mais que nous apportent-ils donc, quand ils nous arrivent de Russie ou d'ailleurs ? Trois ou quatre paquets d'habits crasseux. Si au moins ils faisaient de bons colons ou encore des citoyens exemplaires, nous fermerions volontiers les yeux sur leur pauvreté, mais ils ont la culture de la terre en horreur. Ils ne sont aptes qu'à faire du commerce. Oh ! là, indubitablement, pas un chrétien ne saurait être plus habile qu'eux. Pour voler sans que ça ne paraisse trop, ils n'ont pas d'égal. C'est pourquoi aussi, arrivés absolument pauvres au pays hier, ils nagent dans l'opulence aujourd'hui.

En tout cas, nous ne cesserons de demander qu'on oblige les Juifs à observer la loi du dimanche à l'instar des chrétiens.

L'observance du dimanche et les Juifs

(Le Progrès du Saguenay 24 février 1910)

Une chose qui s'impose à l'attention publique c'est la situation privilégiée des Juifs, en ce pays chrétien, par rapport à l'observance du dimanche.

La loi civile, d'accord avec la loi religieuse, défend le travail du dimanche. Et, tout le monde y est soumis, excepté... les Juifs.

Oui, les Juifs ont le droit de travailler le dimanche, de tenir leurs boutiques, leurs fabriques ouvertes et d'y faire travailler les chrétiens qu'ils emploient, les chrétiens qui ont le malheur de les avoir pour patrons.

Outre que ces ouvriers chrétiens sont ainsi forcés de chômer le samedi, car les Juifs se reposent ce jour-là, ils se trouvent en face de cette alternative ; ou travailler le dimanche pour conserver leur emploi, ou s'abstenir du travail et perdre cet emploi, pourtant nécessaire à la subsistance de leurs familles.

C'est ainsi que les ouvriers chrétiens que les circonstances obligent de travailler pour des Juifs, sont condamnés à ne plus voir l'église, pour ainsi dire, et à ne plus participer aux offices paroissiaux.

Voilà qui est odieux et immoral. Et, la loi qui permet cela est odieuse et immorale ; et, ce privilège accordé aux Juifs est odieux et immoral.

Nulle part au monde, à tout le moins dans aucun pays chrétien, le privilège monstrueux de donner le scandale de travailler le dimanche n'est accordé aux Juifs.

Le Canada est un pays chrétien. On y est catholique, protestant ou schismatique mais on y est chrétien. Le peuple est chrétien, les législateurs sont chrétiens, le gouvernement est chrétien et la loi doit être chrétienne.

Or, notre loi de l'observance du dimanche, en tant qu'elle concerne les Juifs, n'est pas chrétienne mais antichrétienne, juive. Et, il est temps de commencer une agitation par tout le pays pour faire abroger cet article immoral de notre code, qui place les Juifs audessus de la loi commune, fait de leurs ouvriers chrétiens quasiment des bêtes de somme et est une honte et un déshonneur pour le Canada.

Nous sommes chez nous ici. Nous sommes chrétiens et nous voulons vivre comme des chrétiens doivent vivre. Nous voulons pouvoir sanctifier, tout à notre aise, le saint jour du dimanche, et nous avons le droit d'exiger que la loi de notre pays nous protège dans l'exercice de ce droit de citoyen, de ce devoir de chrétien.

Et, telle qu'elle est, la loi, au lieu de nous protéger, nous les ouvriers, nous asservit aux Juifs.

Pas de privilèges pour les Juifs plus que pour nous, chrétiens. Que la loi soit la même pour tous. Que les boutiques des Juifs, que les manufactures des Juifs, que les chantiers des Juifs soient fermés le dimanche comme les boutiques, les manufactures et les chantiers des chrétiens.

Nous demandons à tous les journalistes chrétiens, catholiques et protestants, de se joindre à nous pour réclamer, à cors et à cris, à temps et à contre-temps, maintenant et toujours et sans cesse, l'abrogation de l'article de notre code qui permet aux Juifs de travailler le dimanche et d'asservir nos ouvriers.

Nous demandons à tous les journalistes catholiques d'organiser un mouvement de pétitionnement général, et de faire en sorte que les pétitions parviennent aux Communes durant la présente session.

Gardons notre terrain

C'est le cri que jette le *Temps d'Otawa*, journal libéral, en dénonçant le périel juif, (17 mars) :

" L'action juive, écrit-il, se fait sentir dans la province de Québec, autant que dans la province d'Ontario, et peut-être autant que dans la vieille Europe.

Les Juifs sont industriels et rapaces à la fois, mais ils savent faire leur boule au moyen de la sobriété, du

travail et d'une persévérance inlassable.

Monseigneur Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, disait dimanche dernier que l'empêchement des Juifs dans sa paroisse est déplorable et blâme ses compatriotes de vendre leurs propriétés aux Juifs. Il félicitait l'un d'eux d'avoir refusé de vendre bien qu'il eut pu réaliser un certain bénéfice.

La devise du Canadien était il y a quelques années, " emparons-nous du sol " elle doit être aujourd'hui " conservons le sol ".

Toutes les provinces du pays souffrent de la rapacité sémitique. La population n'a qu'une chose à faire, c'est de suivre le vieux proverbe britannique : *What we have, we hold*.

Notre langue, nos institutions, notre sol ! L'avenir de notre pays, et de la race canadienne-française, c'est la conservation des droits acquis, des droits des pionniers du sol.

N'en laissons pas disparaître une parcelle sans reconnaître que c'est notre faute si elle s'en va, que c'est notre faute si nous ne la reconquérons de nouveau ! "

Grosse exagération

La *Version de Colombine* publiée dans la *Vérité* de samedi dernier, contient au sujet des funérailles civiles de son mari, le Dr Côté, une affirmation fort inexacte.

Il y est dit que six cents personnes accompagnaient le corps du défunt au cimetière. Or j'étais placé moi-même sur le parcours du cortège, j'ai pris la peine de compter combien de citoyens y avaient pris place : il y en avait cent-soixante (160) en tout. Le lendemain le *Canada* donnait une liste de cent-trente-cinq (135) noms. Quelque temps après, l'*Echo de l'Ouest* publiait un compte rendu enthousiaste de ces funérailles que l'on représentait comme une démonstration triomphante de la liberté-pensée ; Ce correspondant de l'*Echo* faisait figurer cinq cents (500) personnes à ces funérailles ; Colombine en met (600) ; le journal protestant l'*Aurore*, il y a peu de temps, en mettait douze cents (1200) ; dans un an d'ici, les véridiques chroniqueurs des triomphes de l'anticléricalisme raconteront que plusieurs milliers de personnes ont tenu à assister à cet enterrement unique, afin de montrer combien nombreux sont à Montréal ceux qui ont libéré leur raison des superstitions.

Le but de ces exagérations est trop évident pour que l'on permette ainsi de transformer un incident sans importance en un événement considérable pouvant être interprété comme une manifestation d'un groupe important de notre population.

Ne laissons pas créer de légendes.

UN CATHOLIQUE.

M. le Notaire Plamondon a fait une conférence à Saint-Roch de Québec, sur le péril juif. Il a courageusement dénoncé l'envahissement du berceau national par l'élément sémitique.

La tempérance a remporté un grand triomphe au Lac Mégantic.

S. G. Mgr Langevin vient de célébrer le cinquantième de son ordination, comme archevêque de Saint-Boniface.

Une Correspondance de M. L. O. David

La *Vérité* n'a jamais manqué l'occasion de me critiquer sévèrement et je m'attendais bien que mes remarques dans mon dernier livre au sujet du sans gêne avec lequel les anciens rédacteurs de ce journal avaient discuté les décisions de Rome, m'attireraient une verte semonce.

Je ne m'en plaindrais pas plus qu'il ne faut si elle ne s'était pas permis d'exagérer mes pensées sur certaines questions et même de me prêter des opinions que je ne partage pas. Par exemple, en faisant l'analyse fidèle des plaidoiries et des décisions dans l'affaire Guibord, je croyais avoir suffisamment indiqué qu'à l'exemple de la majorité des libéraux du temps, je partageais les vues exprimées par les avocats des autorités ecclésiastiques, celles de M. Jetté spécialement, et je suis d'opinion que la législation a bien fait d'amender la loi de manière à éviter à l'avenir de pareils conflits.

Comme j'avais l'intention de revenir sur cette question, je n'ai pas cru nécessaire de la discuter longuement dans mon dernier livre.

Quant à la question des immunités, je ne crains pas d'affirmer énergiquement que, vu notre situation et l'absence dans ce pays d'un tribunal ecclésiastique pouvant donner effet à ses décisions, les théories énoncées autrefois à ce sujet étaient tout à fait inapplicables. J'admets volontiers néanmoins que, dans un grand nombre de cas, les catholiques devraient s'adresser à leur évêque avant de porter plainte contre des membres du clergé devant les tribunaux. Avec ces réserves et restrictions, j'affirme que sur toutes les autres questions, je suis d'accord non seulement avec les juges les plus éminents de ce pays, mais avec les opinions des délégués apostoliques et avec les décisions de Rome.

La pensée de mourir *libéral impénitent* en si bonne compagnie ne m'effraie pas. Et je n'en persisterai pas moins à prétendre que, vu la situation précaire qui nous a été faite par la Confédération au point de vue national comme au point de vue religieux, nous ne pouvons exiger sans un grand danger l'application absolue de certains principes, de certaines vérités, surtout dans des matières mixtes, où les intérêts et les droits civils et religieux sont intimement liés. Je n'en continuerai pas moins de croire et de dire que nous devons éviter des conflits désastreux aussi longtemps que nous pourrions le faire sans violer un principe sacré, sans sacrifier un droit inaliénable, afin que, lorsque les circonstances l'exigeront, nous soyons plus forts pour lutter et que nous puissions compter sur des alliances précieuses.

Ces catholiques libéraux que vous redoutez tant, sauront alors, soyez-en sûr, M. le directeur, faire leur devoir, comme ils l'ont déjà fait, et ils seront avec vous si vous n'êtes pas ailleurs.

Dans la province de Québec, la mortalité due à la tuberculose est de 298 par mille habitants pour les populations urbaines, et de 163 pour les populations rurales; la moyenne générale est de 192 par 1,000.

M. DE VOGUË

Une dépêche mande qu'un académicien français de renommée, M. Eugène Melchior, vicomte de Voguë vient de mourir.

Nos journaux ont fait sans la moindre restriction l'éloge de l'œuvre littéraire du défunt qui certes fut un écrivain brillant, mais aussi parfois un triste moraliste.

L'abbé Bethléem dans son ouvrage *Romans à lire et Romans à proscrire* tout en reconnaissant le mérite des divers travaux littéraires du comte de Voguë ne manque pas de nous parler des pages libres qu'ils renferment et des thèses à base d'indifférentisme religieux qu'ils propagent.

Nous tenons à citer la petite page qu'il consacre à de Voguë :

C'est, dit l'abbé Bethléem, un écrivain qui voyage et qui note ses observations avec le talent d'un artiste et la sagacité d'un diplomate : ses articles sur l'Orient, (*Histoires d'Orient*), la Russie (*Histoires d'hiver*) etc., réunis depuis en volumes, ont été très appréciés.

Ses autres œuvres l'ont sacré apôtre et "conducteur d'âmes" : il a mis à la mode le roman russe, le slavisme et l'Évangile. Cependant, les thèses sur lesquels il appuie ses essais de réveil moral et de rénovation sociale, ne sont pas suffisamment sûres; on a même été jusqu'à dire, qu'en louant tour à tour le bouddhisme, le protestantisme, et l'orthodoxie russe, elles conduisent tout droit à l'indifférence religieuse...

Les romans : *Cœurs russes*; *Les morts qui parlent* (c'est-à-dire les députés); *Le maître de la mer*; renferment des pages très libres, mais sont bons et moraux... pour les grandes personnes. Quant à *Jean d'Agrève* on dirait que l'auteur y veut légitimer une passion illégitime en vertu de la souffrance du christianisme.

L'exode des Canadiens français

M. R. Dupont, agent d'immigration du gouvernement fédéral vient de publier une statistique de grand intérêt touchant l'émigration des Canadiens français de la Province de Québec.

Nous commentons ailleurs cet exode des nôtres.

M. Dupont a aussi adressé une lettre courageuse à nos députés provinciaux.

La voici :

Je vous inclus avec plaisir un rapport bien triste sur l'état d'émigration de nos compatriotes vers les États-Unis, dans d'autres parties de la province de Québec, au Nord-Ouest et au Canada en général.

J'ai cru vous faire tenir ce rapport pendant la présente session afin de vous renseigner sur l'état des choses dans votre comté en particulier, et dans toute la province en général.

Vous admettez sans doute que l'année 1909 a été une année très prospère pour le Canada, et cependant il y a eu 10,083 personnes qui ont quitté 695 de nos paroisses pour les États-Unis, par conséquent, cette proportion doit être moindre que celle des années passées. Imaginez-vous maintenant

quelle proportion de nos compatriotes nous perdons d'un recensement à l'autre (10 ans).

Je suis à compiler les causes de départs. C'est une compilation minutieuse et très lente, mais j'espère pouvoir la terminer avant la fin de la présente session, et je serai heureux de vous en faire tenir un autre tableau.

Généralement, la plus grande cause des départs est le manque d'ouvrage. Donc, s'il y avait moyen d'encourager des petites industries locales où nos gens pourraient s'occuper durant les sept mois de l'hiver, ce serait un grand pas pour enrayer ce désastreux mouvement. Il n'y a pas de doute que si nos gens avaient des industries pour les employer l'hiver, il y aurait moins de causes d'encouragements aux départs de

boisson et les autres causes seraient aussi fort probablement moins nombreuses pour un grand nombre, sinon par le fait même enrayées, tel que le luxe, l'ivrognerie et la paresse. Il est vrai aussi que beaucoup de départs semblent être causés par le goût déployé des voyages chez nos compatriotes.

Le manque de méthode en agriculture, le luxe, les dettes et le crédit facile chez les marchands semblent être les causes suivantes de la dépopulation de nos paroisses. La pression exercée par les agences de machines agricoles est aussi désastreuse que le crédit.

Le tout, Monsieur le député, vous est humblement soumis dans l'espoir de pouvoir vous être utile d'abord et ensuite à notre belle province.

Tableau indiquant le mouvement des Canadiens français de la province de Québec durant l'année 1909. Compilé par René Dupont.

Demandes	Comtés	Réponses	Départs	Etats-Unis	Nord-Ouest	Prov. Québec	Canada
14	Arthabaska	8	884	379	8		297
11	Argenteuil	5	124	14	15	95	
26	Beauce	26	925	495	20	50	360
13	Berthier	8	321	296	10	12	3
15	Bonaventure	12	214	49			165
5	Brome	5	155	87			68
6	Beauharnois	6	131	80			49
11	Bagot	11	1003	618	65	61	259
14	Bellechasse	14	391	301		85	5
15	Compton	11	397	208	10	118	61
13	Chicoutimi	13	137	42			95
8	Châteauguay	8	190	106		44	40
11	Charlevoix	11	343	76	15	207	45
20	Champlain	16	433	73	58	282	20
7	Chambly	6	58	14			44
12	Drummond	7	323	88	69	116	50
13	Dorchester	13	219	90	5	124	
11	Deux-Montagnes	11	51	1		50	
17	Gaspé	16	306	70	40	126	70
6	Huntington	6	76	25	25	26	
14	Hochelaga	5	112	45		74	
8	Iberville	8	472	372		100	
7	Jacques-Cartier	5					
12	Joliette	4	120	30		90	
15	Kamouraska	15	298	202	12	84	
6	Laprairie	5	119	31	13	75	
20	Lac St-Jean	20	618	177		436	5
5	Laval	5	10			10	
8	L'Assomption	8	55			55	
18	Lotbinière	18	382	250		108	24
10	L'Islet	10	189	98		91	
12	Lévis	10	319	120		124	75
12	Montcalm	8	167	45	8	114	
14	Mégantic	14	953	507		430	16
9	Montmagny	9	142	142			
8	Maskinongé	7	389	273	3	56	57
13	Montmorency	13	54	26		28	
18	Napierville	13	427	333	11	83	
5	Napierville	4	135	120		15	
19	Ottawa	10	193	4	41	68	80
22	Portneuf	22	442	105	6	57	274
10	Québec	9	130	29		68	33
27	Rimouski	27	713	278	36	100	293
7	Richmond	6	258	151		107	
10	Richelieu	9	760	556		204	
10	Rouville	10	347	329	183	21	14
8	Missisquoi	8	583	378		130	75
3	Saguenay	3	20			20	
8	Shefford	8	455	247		10	198
4	Sherbrooke	3	114	64	10	35	5
7	Stanstead	4	332	125		107	
7	Soulanges	6	100			100	
10	St-Hyacinthe	10	367	185		172	10
7	St-Jean	5	132	57		39	36
8	St-Maurice	8	416	271		83	60
20	Témiscouata	19	596	308		6	382
12	Terrebonne	10	120	13	33	74	
9	Wolfe	6	413	212	10	45	116
8	Vaudreuil	6	74	8		25	41
8	Verchères	5	233	85	5	64	79
9	Yamaska	9	602	465		137	
695	Totaux	603	19 249	10,083	711	5,051	3,404

Récapitulation

Nombre total des départs.....	19,249	Nombre de paroisses dans la province de Québec.....	695
Pour les Etats-Unis.....	10,083	Nombre de réponses.....	603
Pour le Nord-Ouest.....	711	Moyenne des départs par paroisse.....	31.71
Pour la province de Québec... ..	5,051		
Pour le Canada.....	3,404		

La Papauté et ses ennemis

Un article paru dans la *Semaine religieuse* de Cambrai corrobore ce que nous avons écrit la semaine dernière au sujet des dessins de la secte de s'emparer du Vatican.

L'auteur rappelle d'abord l'attitude des Papes vis-à-vis des envahisseurs de Rome et des promesses formelles faites par le gouvernement italien touchant le respect dû à la papauté :

" Les puissances n'ont jamais reconnu officiellement l'occupation de Rome par les Piémontais. Absorbés en 1870 par la guerre franco-allemande, leurs gouvernements laissèrent se consommer l'usurpation, sinon sans protestations, du moins sans intervention.

Les Italiens prodiguaient alors les promesses les plus formelles au sujet du respect dont la papauté serait entourée, sans pouvoir endormir les défiances.

Le 12 septembre, M. Bailli, garde des sceaux, écrivait de Florence aux évêques d'Italie : " Le gouvernement ne permettra jamais qu'on fasse la moindre insulte à l'Eglise, à ses ministres et à l'exercice de leur ministère spirituel."

Au lendemain de l'envahissement de Rome, le 15 octobre, le gouvernement italien adressait à l'Europe ces déclarations : " Quelles que soient les décisions du Saint-Père, ni le gouvernement, ni les populations ne manqueront jamais de l'entourer de tous les honneurs et de toutes les marques de respect qui lui sont dus."

Plus formel encore avait été l'engagement pris par M. Visconti Venosta dans sa circulaire du 7 septembre aux représentants de l'Italie à Pétranger : " Sa Majesté le Roi, intéressé comme souverain d'une nation catholique à n'abandonner à aucun accident le sort du chef de l'Eglise, prend, comme il le doit, en confiance, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité de la sauvegarde du Saint-Siège".

Le 13 mai 1871, la loi des garanties dont nous avons cité, samedi dernier, les principaux articles, fut présentée à l'Europe comme la consécration des engagements de l'Italie.

A la vérité, Pie IX repoussa cette loi parce qu'elle portait atteinte à son droit. Léon XIII répétait cette condamnation lorsqu'il écrivait, le 8 octobre 1895, au cardinal Rampolla : " C'est en vain qu'on a recours à des expédients législatifs ; aucune espèce de disposition juridique ne pourra jamais conférer une indépendance véritable sans juridiction territoriale. La situation qu'on affirme Nous avoir été garantie, n'est pas celle qui Nous est due et qui Nous est nécessaire."

Ni le Pape, ni les catholiques, ni les Cabinets d'Europe ne se sont trompés sur la valeur des promesses italiennes, malgré leurs apparences solennelles. De fait, au cours de ces quarante années, le gouvernement italien a montré à maintes reprises qu'il est incapable de protéger efficacement le Pape ; plusieurs fois même il s'est fait le complice des outrages adressés au prisonnier du Vatican.

Les derniers actes de l'association libre-penseuse Giordano Bruno, viennent d'en donner une nouvelle preuve.

Ce n'est pas pour le plaisir de narguer Pie X qu'une association dont les attaches maçonniques sont bien connues, vient occuper un poste d'attaque devant le Vatican ; c'est, nous n'hésitons pas à le dire, en vue de préparer l'assaut et l'envahissement des palais apostoliques à l'heure que la Franc-Maçonnerie marquera.

N'oublions pas que lors de l'institution de la Haute-Vente, dans l'Instruc-

tion secrète permanente qui lui fut donnée, tous les efforts de la secte devaient converger contre la papauté. Ces instructions étaient données en 1820 (1) Dans ces dernières années, la lutte contre la papauté a été de nouveau dénoncée, dans les Loges, comme " une nécessité sociale", qui doit être " le but constant de la Maçonnerie". Au Congrès international de 1904, tenu à Bruxelles, le F. Duse, délégué du Grand-Orient de Milan, terminait son discours en exprimant l'espoir " que la Maçonnerie arrivera à planter la bannière du progrès et de la liberté sur le Vatican " qui aura cessé d'abriter la papauté".

Il ne faut pas oublier non plus que le maire de Rome en ce moment est le trop célèbre Juif Nathan, grand-maître de la Maçonnerie, dont l'élection a été saluée comme le signal d'une nouvelle campagne contre la papauté."

(1) Voir *Le Problème de l'Heure présente*, aux *Pièces justificatives*.

EN PASSANT

Deux poids et deux mesures Chose curieuse, écrit le directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, en même temps que le tribunal de Reims condamnait le Cardinal Luçon, un procès tout semblable, mais pour une autre cause, avait lieu au tribunal de Paris.

M. Bérenger, sénateur, avait signalé aux directeurs des Compagnies de chemins de fer une publication fort scandaleuse saisie en vertu des ordres du Parquet et qui, du reste, a été condamnée pour outrages aux mœurs. Il se proposait d'obtenir que cette publication cessât d'être mise en vente dans les bibliothèques des gares. Les éditeurs ont eu l'idée de l'assigner devant le tribunal civil à raison du préjudice qu'il leur avait causé. Ils réclamaient 100,000 francs de dommages-intérêts et une indemnité de 5,000 francs par an, et pour chaque réseau, jusqu'au rétablissement de leur journal dans les bibliothèques.

La *Gazette des Tribunaux* nous apprend que, par un jugement du 16 février 1910, la première Chambre du Tribunal de la Seine a rejeté cette audacieuse prétention. Le tribunal déclare formellement que M. Bérenger a " usé d'un droit", qu'il n'y a aucune faute de sa part. Nous nous félicitons de l'affirmation de cette doctrine qu'une faute ne saurait être imputée à qui use de son droit.

Le principe justement appliqué à l'honorable M. Bérenger devait recevoir aussi son application dans le cas très semblable d'un pasteur des âmes signalant un livre dangereux. C'est le droit, c'est le devoir de l'évêque de dire aux fidèles : " Prenez garde, ceci serait un péril pour la foi ou les mœurs de la jeunesse." Leur droit est plus certain que celui d'un simple particulier et leur devoir plus évident et plus pressant.

Le tribunal de la Seine absout M. Bérenger et le tribunal de Reims condamne Mgr Luçon !

Les nôtres dans le Massachusetts Un statisticien américain, M. C. F. Pidgin vient de publier dans le *Boston Globe* des statistiques très intéressantes au sujet des Canadiens français de l'Etat du Massachusetts.

En 1895, les Canadiens français étaient au nombre de 109,763 dans cet Etat ; dix ans plus tard, ils étaient 118,247 ; soit une augmentation de 8,484 ou d'à peu près 8 pour cent.

En 1895, il y avait dans l'Etat 198,393 personnes nées aux Etats-Unis et,

dont les père ou mère, ou tous deux étaient Canadiens français.

Dix ans après, leur nombre s'était accru de 35,528, soit 233,921 ; c'est dire que les naissances avaient augmenté quatre fois plus que l'immigration.

Voici maintenant un tableau qui indique le nombre des Canadiens français établis dans chaque localité de l'Etat :

	Nés au Canada ou ayant père ou mère au Canada.	Nés au Canada ou ayant père ou mère au Canada.
Beverly.....	185	340
Boston.....	2,105	3,914
Brockton.....	807	2,304
Cambridge.....	1,232	2,540
Chelsea.....	133	226
Chicopee.....	2,200	4,535
Everett.....	97	220
Fall-River.....	15,760	28,357
Fitchburg.....	3,444	6,607
Gloucester.....	70	151
Haverhill.....	2,026	4,416
Holyoke.....	6,817	12,668
Lawrence.....	6,633	11,202
Lowell.....	11,663	19,549
Lynn.....	1,607	3,186
Malden.....	141	318
Marlboro.....	1,182	3,250
Medford.....	221	455
Melrose.....	71	119
New-Bedford..	8,719	14,856
Newburyport..	370	667
Newton.....	313	634
North-Adams.	2,192	4,477
Northampton.	1,091	2,575
Pittsfield.....	553	1,515
Quincy.....	289	652
Salem.....	3,663	7,003
Somerville.....	396	920
Springfield....	2,747	5,973
Taunton.....	1,837	3,470
Waltham.....	302	563
Woburn.....	58	172
Worcester.....	4,892	11,962
Totaux (villes)	83,836	159,803
Villages.....	34,411	74,118
Grands totaux	118,247	233,921
		118,247
Ensemble.....		352,168

Un fait fort consolant c'est que 168,264 Canadiens français ont épousé des femmes de leur nationalité ; 17,256 seulement ont contracté mariage avec des femmes d'autres origines. Pas plus de 12,872 Canadiennes françaises ont pris pour époux des étrangers.

Journaux à louage Voici une petite page de Louis Veuillot qu'on dirait avoir été écrite à l'adresse de certains de nos grands journaux soi-disant indépendants, mais en pratique journaux à louage, cupidement crèchards :

" Il y a toujours un certain nombre de journaux mal nourris, mal vivants, qui se tiennent comme les voitures de place, à la disposition des partis nouveaux. Ces partis ont la chance de posséder le pouvoir de la même façon à peu près que le chemin possède le passant ; mais c'est tout ce qu'il faut à des gens habiles pour se mettre à l'abri du besoin dans leurs vieux jours. Le premier soin de l'homme qui monte une telle entreprise est de se procurer un journal. Il en trouve trois et quatre pour un, qui se disputent la pratique. On reconnaît vite celui qui l'a emporté. Les haridelles efflanquées qui piaffaient pour attirer le chaland prennent une allure grave et discrète ; elles déposent les banderoles flamboyantes, le cocher ne fait plus retentir le fouet de l'austère vertu. Les stores sont baissés, on ne voit plus rien dans l'intérieur ; plus de doute, ce fiacre porte une con-

binaison ! Sur quelque chemin qu'il se trouve, à quelque porte qu'il tourne le dos, vers quelque point lointain qu'il se dirige en apparence, dites hardiment qu'il va au ministère. Cocher, chevaux, tout est content, tout triomphe, tout déjà hume le bon air de la haute écurie. Vous ne reconnaîtrez plus demain ce minable attelage. Monsieur le cocher sera fonctionnaire, messieurs les chevaux seront chevaliers de la Légion d'honneur ; ils auront de l'avoine jusque dans leurs poches, et du foin jusque dans leurs bottes ; leur crottin fera pousser des légumes au budget."

Célébrités animales " Grâce à M. Rostand, lions nous dans le *Col-légien*, le coq, qui était déjà une notoriété dans le vieux pays de France, vient de passer au rang des célébrités. On cataloguera désormais *Chantecler* avec les animaux illustres des temps anciens et des temps modernes.

Rappelons à ce propos quelques-unes de ces bêtes qui ont un renom spécial :

Le renard d'Aristomène, la biche de Sertorius et celle de Geneviève de Brabant, le bœuf Apis, la vache de Fénélon, le taureau Brahmine, l'aigle de Jupiter et celui d'Auguste, les cicognes de Latude, les oies du Capitole, les rats de la Bastille, le corbeau de Valérius, l'ibis d'Egypte, le pélican de Maximilien, l'aspic de Cléopâtre, les mouches de Sapor, l'araignée de Péliçon, la loutre de Jean Sobieski, le chat de Whittington, le lion d'Androclès et n'ayons garde d'oublier

...l'aigle stupide de Regiomontanus ni le pigeon timide D'Archytas...

dont M. Rostand a parlé dans le troisième acte de *Cyrano*, et nous aurons déjà un joli tableau de gloires animales.

Moins de paroles et plus de preuves Parlaient du plaidoyer éloquent *pro domo* prononcé au Conseil par l'hon. M. Turgeon, la *Presse* qui a d'habitude des allures de courtisane, écrivait en rédaction :

" Cette justification, nous l'avons enfin entendue devant le Conseil Législatif. Satisfera-t-elle maintenant l'opinion publique ? C'est ce qui reste à savoir..."

Mais il reste encore à expliquer comment M. Turgeon a acquis personnellement une partie de la propriété qu'il avait vendue à M. Dussault, comme ministre.

Or, malgré que de toute l'accusation ce fut peut-être le point le plus troublant, M. Turgeon n'a pas paru y attacher autant d'importance que l'on s'y attendait. Il s'est contenté de protester avec éloquence contre toute intention malhonnête. Nous aimons à croire, avec le *Herald*, qu'il réserve ses preuves sur ce point pour un autre discours.

L'ancien ministre des Terres déclare qu'il ne poursuivra pas ses calomnieux. Il est lui-même le juge des moyens à prendre pour revendiquer son honneur. Mais, par quelque moyen que ce soit, il tiendra sans doute à satisfaire l'opinion publique et à soulager ses nombreux amis en dissipant tous les soupçons."

M. Lavergue a maintenu intégralement ses accusations dans le *Devoir*.

Grand catholique à bon marché " Le *Catholic Register*, dit l'*Action Sociale*, fait un magnifique éloge de Sir Chs. Fitzpatrick à l'occasion de son départ pour l'Italie et pour la Haye.

Il le proclame le plus grand catholique du Canada et énumère tous les

services qu'il a rendu à sa religion.

C'est une bonne chose de louer les hommes publics qui ont assez de sens chrétien pour profiter de leur haute position dans l'intérêt de leur religion.

Le *Catholic Register* n'a pas manqué de faire ressortir avec éclat la conduite de ce haut personnage irlandais qui est monté sur un piédestal grâce aux Canadiens français.

J'ai cru remarquer cependant un oubli de la part de ce journal, ordinairement bien renseigné, quand il s'agit de faire l'éloge des Irlandais.

Il n'a pas dit que Chs. Fitzpatrick avait contribué largement à enlever aux canadiens de l'Ouest le droit d'enseigner le français dans les écoles et surtout d'y donner l'enseignement religieux.

C'est un petit détail qui mérite d'être enregistré lorsque nous voulons parler du grand Chs. Fitzpatrick.

Qu'on nous permette de glisser aussi notre petite note discordante. Le *Catholic Register* aurait pu ajouter que Sir Chs Fitzpatrick malgré sa modestie est désigné, à tort ou à raison, comme l'inspirateur du fameux Mémoire irlandais.

Le Secrétariat des Œuvres catholiques

L'Action Sociale Catholique a fondé à Québec au début de cette année un secrétariat des œuvres catholiques dont la direction a été confiée à M. Amédée Denault.

Le siège du secrétariat des œuvres est au numéro 101 rue Ste. Anne.

Voici en quelques mots le but de cette fondation destinée à rendre d'importants services à tous ceux qui s'occupent de l'organisation d'œuvres sociales.

" Le secrétariat des œuvres, c'est un bureau permanent d'informations à recevoir et à communiquer pour promouvoir les organisations sociales catholiques et leurs œuvres. C'est un centre de recherches faites ou à faire, qui sera une source toujours ouverte de renseignements et un lieu de bonne entente pour les œuvres à maintenir ou à entreprendre. C'est un groupement de documents et de communications, pour faciliter le travail de tous ceux qui veulent bien contribuer, selon leur devoir et selon leur moyen à la réalisation du progrès social chrétien. C'est de plus, et principalement peut-être, pour l'avenir, un centre d'organisation, non seulement pour les œuvres établies, mais pour les œuvres à établir. "

Nous ne voulons pas être indiscrets, mais nous pouvons dire que déjà on s'occupe d'organiser plusieurs œuvres urgentes. Parmi celles en activité nommons l'Apostolat des timbres, qui consiste à recueillir les timbres oblitérés pour les faire servir à des œuvres catholiques.

Brochure d'actualité

La conférence de M. Henri Bourassa sur le projet d'une marine de guerre vient d'être publiée en brochure.

Pour bien comprendre les graves événements qui se déroulent actuellement à Ottawa et qui intéressent à un très haut point l'avenir du Canada, on ne saurait mieux faire que de lire l'étude de M. Bourassa.

Cette brochure d'actualité est en vente à La Propagande des Bons Livres, 10 cts au magasin ; 12 cts franco.

LES REVUES

La *Revue Critique des Idées et des Livres*, sommaire du 25 février 1910 : Le Syndicat médical, Dr Louis Pierra; La "Cocarde" de Barrès, Henri Clouard; L'Action française et la critique italienne, Eugène Marsan ; Notes bibliographiques.

Le *Collégien*, sommaire de mars 1910, Le langage figuré au Canada, Emile Chartier, ptre ; Chronique, Harold Whyte ; Québec et l'habitant québécois, Athol Murray ; Poisson d'avril ! G.-Emile Boulay ; Au Séminaire St-Bernard, Un jeune ancien ; Nos anciens ; A l'Université Laval, Ovide Yvon ; Petites notes.

Romans - Revue, sommaire du 15 mars 1910 : Les Poètes, Jules Chovin ; Lecture d'Histoire sur la Réforme protestante en France, P. Delattre ; Livres de philosophie, P. Leleu; Livres d'art, P. Fournier ; Touche à Tout, Léon Jules ; La Revue de la Jeunesse, X. ; Les Revues anglaises, Mac Donald ; Les pièces de théâtre, Maurice Gilbert ; Les Romans du mois, R. Varède ; Histoire de France d'Aulard et Debidour, J. D. ; Le nouvel ouvrage de M. l'abbé Bricout, J. D. ; Lectures et pratiques du mois, X... ; Carnet de Romans-*Revue*, Le Maréchal ; Consultations et Petit Courrier.

La *Critique du Libéralisme*, sommaire du 15 mars 1910 : L' "idole" de la neutralité ; Henry Taudière, La neutralité scolaire ; Paul Tailliez, Le droit de l'Eglise en matière d'enseignement ; Documents : Mgr Freppel, Discours sur la laïcité de l'enseignement primaire ; Dom Guéranger, Ce que c'est que le baptême ; Mgr Pie, L'Eglise et le droit de l'enfant ; Eriatum.

L'Enseignement Primaire, sommaire d'avril 1910 : Jeanne d'Arc ; Le calme ; Questions professionnelles ; Pensées pédagogiques ; Retraite fermée, Joseph P. Archambault, S. J. ; La question forestière à l'école primaire, J. C. Chapais ; Le congrès eucharistique international, Mgr J. Emard ; La tuberculose à l'école, Dr J.-G. Paradis ; La rédaction à la petite école, H. Nansot ; Arithmétique, J. Ahern ; Le Bureau central des examinateurs catholiques : Circulaire du Secrétaire, M. J. N. Miller ; Chez le Pape, C.-J. Magnan, Notes de voyage, M.-Lse Pépin ; Association des Institutrices (Section de Montréal), Maria Bélanger ; Illustration : Jeanne d'Arc ; S. S. Pie X ; Le Patronage Laval.

Etudes, sommaire du 20 mars 1910 : La psychologie de Saint François d'Assise, Lucien Roure ; Poésie et sens commun (fin), Georges Longhaye ; L'aviation, Pierre de Vregille ; Les catholiques en Hollande, P. Muller ; Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, Joseph Burnichon ; Bulletin d'exégèse de l'Ancien Testament, Gabriel Huvelin ; L'Ido, Aug. Poulain ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Ephémérides du mois de février 1910 ; Table du tome 122.

Afin de nous rendre au désir de S. G. Mgr Bégin nous allons travailler à propager l'excellent *Manuel des Parents Chrétiens* de M. l'abbé Mailloux, édition préparée par M. l'abbé D. Gosselin. 65 c. franco, relié.

Voici ce que Mgr Bégin écrivait au sujet de ce livre : " C'est mon désir formel que Messieurs les curés, vicaires et missionnaires s'emploient avec zèle à le propager dans les paroisses... et engagent fortement les parents chrétiens dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leurs graves devoirs. "

En vente à la " Propagande des Bons Livres "

(: o :)
(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la " Vérité "

Nouveautés

Les pièces de théâtre par l'abbé Louis Bethléem.

Thèse et arguments ; analyse des principaux ouvrages représentés en France et qui font le tour du monde ; paroles de combat. 320 pages. En librairie 75 cts ; franco 85.

Les convertis d'hier, par Alexis Crosnier.

Fort intéressante étude sur François Coppée ; Ad. Retté ; J. K. Huysmans ; Paul Bourget ; Ferdinand Brunetière. 80 pages. En librairie 25 cts ; franco 30 cts.

Romans à lire et romans à proscrire par l'abbé Bethléem. 4ième édition. 75 cts en librairie, 85 cts franco.

C'est un guide indispensable de nos jours. On y trouve des renseignements sûrs touchant des centaines d'auteurs et leurs œuvres.

Le Bonheur des familles assuré ou Voulez-vous être heureux en mariage.

Nous venons de recevoir la septième édition de cet excellent ouvrage.

Guide pratique, complet pour personnes mariées, pour jeunes gens et jeunes filles ; fortement recommandé par plusieurs évêques canadiens.

250 pages. Relié 50 cts en librairie, 60 cts franco.

Actes de Pie X, I, II, III.

Chaque volume 25 cts en librairie ; franco 35 cts.

Joseph de Maistre

Considération sur la France. A la librairie 25 cts ; franco 35 cts.

Joseph de Maistre

Du pape (fragments inédits). A la librairie 25 cts ; franco 35 cts.

Saint Thomas

Méditations sur les trois vies. A la librairie 25 cts ; franco 35.

Bossuet

Oraisons funèbres, sermons pour vêtures et professions religieuses. A la librairie 25 cts ; franco 35 cts.

Le Pouvoir occulte contre la France, Copin Albancelli ; 12^e édition. En librairie 75 c. ; franco 85 c.

Saint Vincent de Paul. Nouvelle vie populaire par Mgr Debout. 15 cts en librairie. 17 cts franco.

Devoirs des Parents envers leurs enfants. Mgr Rosset. 15 cts en librairie ; 17 cts franco.

La Famille selon les Livres Saints.
R. P. Paul Clair.

Le mariage ; les devoirs des époux ; l'éducation. 15 cts en librairie ; 17 cts franco.

La Mission de la Jeunesse contemporaine par le R. P. Vuillermet. 60 cts en librairie. 70 cts franco.

	FRANCO
<i>L'Œuvre qui nous sauvera</i>	25 cts
<i>Sous les pas de Jeanne d'Arc</i>	18 cts
<i>Le Manuel du citoyen catholique</i>	10 cts
<i>Mémorial sur l'Education</i> , C.-J. Magnan	30 cts
<i>Souvenir de famille</i> , abbé E. P. Chouinard	17 cts
<i>Le livre du pèlerin de la Terre Sainte</i>	35 cts
<i>Dictionnaire historique des Canadiens et des Méts français de l'Ouest</i> par le R. P. Morice	\$ 1.10
<i>La Première Canadienne ou Nord-Ouest</i> par l'abbé G. Dugas	12 cts
<i>La Lettre</i> (leçons de style épistolaire) Mlle Germain	35 cts
<i>Petite Vie de St. Antoine de Padoue</i>	3 cts
<i>Petite Vie de Léon XIII</i>	3 cts
<i>Le Jeune Apologiste</i> , relié, illustré	25 cts
<i>Réception quotidienne de la S. Eucharistie</i> (collection des décrets de la S. C. des Indulgences	3 cts
<i>Rectification du vocabulaire</i> , H. Roulaud	\$ 1.10
<i>La langue française au Canada</i> , J.-P. Tardivel	10 cts
<i>Notes de Voyage</i> , J.-P. Tardivel	\$ 1.00
<i>Mélanges II</i>	1.00
<i>Mélanges III</i>	75 cts
<i>Vie et Travaux de J.-P. Tardivel</i> , Mgr Fèvre	55 cts
<i>La question ruthène</i> (Mémoire R. P. Delaère)	12 cts
<i>Explication littérale et sommaire du Catechisme de Québec, Montréal, Ottawa</i> , R. P. Lasfargues (relié)	25 cts
<i>A la recherche de la vérité révélée</i> , abbé A. Magnan	25 cts
<i>Une fleur mystique de la Nouvelle France</i> (Vie de Mère Marie Catherine de St-Augustin) R. P. Hudon, S. J.	70 cts
<i>Entre Amis</i> , R. P. Lalonde, S. J.	75 cts
<i>J. Albert Valiquet</i> (Histoire d'une vocation religieuse)	20 cts
<i>La Foi de nos Pères</i> , Mgr Gibbons.	40 cts
<i>Le Catholique d'Action</i> , R. P. Palau, S. J. l'unité 18 c. la douz.	\$ 1.90
<i>La Vie de Jeanne d'Arc</i> , Mgr Debout	20 cts
<i>L'Eglise Catholique au Canada</i> , R. P. Alexis	12 cts
<i>L'Œuvre qui nous sauvera</i>	22 cts
<i>Aux Vieux Pays</i> , Abbé Henri Cimon.	60 cts
<i>Le Manuel des Parents chrétiens</i> , abbé A. Mailloux (relié)	65 cts
<i>L'Eglise et l'Education</i> , Mgr L. A. Paquet	\$ 1.35

Pour propagande anticoolique

	FRANCO
<i>Au fond du verre</i> R. P. Hugolin	15 cts
<i>Entrez donc !</i> R. P. Hugolin	15 cts
<i>Aux jeunes gens de la campagne</i> (Discours à prononcer contre l'octroi d'une licence) R. P. Hugolin	5 cts
<i>Si femme savait, si femme voulait</i> , R. P. Hugolin	6 cts
<i>Par la lutte et par l'amour</i> , R. P. Hugolin	7 cts
<i>Qui a bu boira</i> , illustré, 140 p.	15 cts
<i>Petit catéchisme de tempérance et tuberculose</i> , E. Rousseau	12 cts
<i>Petit Manuel anticoolique</i> , chanoine Sylvain	5 cts
<i>Autour d'une Auberge</i> , A. C. de Lisbois	35 cts
<i>Alcool et Alcoolisme</i> , E. Rousseau, relié	55 cts
<i>L'abus des Alcools</i> (causeries)	6 cts

La Propagande des Bons Livres
Bureaux de la " Vérité "
près Québec